

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 074-2019
Type d'intervention: Motion financière
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.92

Déposée le: 11.03.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Linder (Bern, Les Verts) (porte-parole)
Bichsel (Zollikofen, UDC)
Kipfer (Münsingen, PEV)
Marti (Bern, PS)
Kohler (Spiegel b. Bern, PLR)
Gygax-Böninger (Obersteckholz, PBD)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 06.06.2019

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Renoncement à la compensation de 10 millions de francs au sein de la Direction de l'instruction publique suite à la suppression de la mesure 48.4.5 (solutions transitoires) du PA 2018

Le Conseil-exécutif est chargé d'augmenter le solde du groupe de produits 9.7.3 (Ecoles moyennes et formation professionnelle) de 10 millions de francs dès le budget 2020 pour autant que la modification de la loi sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (LFOP) soit confirmée conformément aux résultats de la première lecture. Il faut renoncer à opérer une compensation au sein du groupe de produits de la Direction de l'instruction publique : le cas échéant, la compensation doit être opérée de façon globale (hors INS).

Développement :

Si la modification de la LFOP (seconde lecture à la session de printemps 2019) n'est pas adoptée selon la proposition du Conseil-exécutif, la mesure 48.4.5 (solutions transitoires) du programme d'allègement (PA) 2018, pour laquelle un montant de 10 millions de francs avait été alloué, est abandonnée. Pour que les solutions transitoires puissent encore être proposées dans la même mesure que jusqu'alors, le solde du groupe de produits doit être augmenté de ce même montant par rapport au plan intégré mission-financement (PIMF) 2020-2022. Aucun réarrangement de la mesure d'économie ne doit être fait aux dépens d'une autre offre de formation cantonale, c'est pourquoi aucune compensation ne doit être opérée au sein de l'INS.

La motion financière sert la mise en œuvre contraignante de la déclaration de planification correspondante 2n (Kipfer, PEV) relative au PIMF 2020-2022 de la session de novembre 2018.

Motivation de l'urgence : Le gouvernement et l'administration préparent actuellement le budget 2020, lequel sera soumis au Grand Conseil lors de la session d'hiver 2019.

Destinataire

- Grand Conseil